

**CS COMMUNICATION & SYSTEMES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL de 17 343 147 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 692.000.946**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2014 A 10 H**

**LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Les conventions réglementées, relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, qui se sont poursuivies ou ont été conclues au cours de l'exercice 2013 entre CS COMMUNICATION & SYSTEMES et diverses sociétés du Groupe, ainsi que les administrateurs et mandataires concernés, sont les suivantes :

**Entre CS COMMUNICATION & SYSTEMES et :**

**CS SYSTEMES D'INFORMATION**

**I – Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2013 :**

- Convention d'assistance administrative en date du 30 janvier 2004 (Conseils d'administration de CS du 30 janvier 2004 et de CSSI du 16 mars 2004) + Avenant N° 1 en date du 27 juin 2008 (Conseils d'administration de CS du 27 juin 2008 et de CSSI du 23 mai 2008) + Avenant N° 2 en date du 24 mai 2012 - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI\**,
- Garantie solidaire de CS COMMUNICATION & SYSTEMES en date du 13 décembre 2004 au profit de la société SCI COMETE, au titre du contrat de bail, sur l'immeuble du Plessis Robinson, consenti par la Société SCI COMETE au profit de la Société CS SYSTEMES D'INFORMATION (Conseil d'administration de CS du 25 novembre 2004) - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI\**,
- Caution solidaire de CS COMMUNICATION & SYSTEMES au profit de la société FONCIERE ARIANE (ex SOBAIL), au titre du contrat de bail, sur deux immeubles sis à TOULOUSE, consenti par la Société FONCIERE ARIANE (ex SOBAIL) au profit de la Société CS SYSTEMES D'INFORMATION (Conseil d'administration de CS du 30 octobre 2000) *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI\**,
- Cautionnement solidaire de la maison-mère demandé par la Société Générale, à titre de garantie des lignes de financement consenties, pour un montant de 10 M€, (Conseil d'administration de CS du 15 décembre 2006 et de CSSI du 5 décembre 2006) – *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN - Convention poursuivie jusqu'à la date de réalisation de l'augmentation de capital, soit le 14 août 2013.*
- Clause de retour à meilleure fortune portant sur un abandon de créance consenti par CS en date du 19 décembre 2011 (Conseil d'administration de CS SA du 16 décembre 2011 et de CSSI du 18 janvier 2012) - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI\**,
- Garantie parentale demandée dans le cadre d'un MSA (Master Supply Agreement) avec AIRBUS SAS, destinée à couvrir la responsabilité contractuelle de CSSI. Cette demande de garantie n'a pas été mise en œuvre à ce jour. (Conseil d'administration de CS du 3 mai 2012) – *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI\**,
- Engagement de CS SA à ce que le cautionnement solidaire de CS SA constitué le 25 mai 2011 à la garantie des concours consentis par les banques au titre du protocole de conciliation conclu le 5 mai 2011 garantisse également toutes sommes dues par CS SI au titre de la ligne confirmée de nouveaux cautionnements (19 M€) et de nouvelles couvertures de change (8 M€) à émettre dans le cadre d'un nouveau protocole de conciliation en date du 27 avril 2012.
- Engagement de CS SA à ce que le nantissement de compte de titres financiers portant sur 51% des actions de CS SI constitué le 25 mai 2011 à la garantie des concours consentis par les banques au titre du protocole de conciliation conclu le 5 mai 2011 garantisse également (i) toutes sommes dues par CS SI au titre de la ligne confirmée de nouveaux cautionnements (19 M€) et de nouvelles couvertures de change (8 M€) à émettre dans le cadre du nouveau protocole de conciliation du 27 avril 2012 et (ii) toutes sommes dues par CSSA au titre du cautionnement susvisé.  
(Conseil d'administration de CS SA du 3 avril 2012 et de CSSI du 3 avril 2012) – *Convention réglementée - Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI\**.

## **II- Conventions conclues au cours de l'exercice 2013 :**

- Engagement de CS SA à ce que le cautionnement solidaire de CS SA constitué le 28 juin 2012 à la garantie des concours consentis par les banques au titre du protocole de conciliation conclu le 27 avril 2012 garantisse également toutes sommes dues par CS SI au titre (i) de la ligne confirmée de nouveaux cautionnements (5 M€) (ii) et de nouvelles couvertures de change (3 M€) à émettre dans le cadre d'un nouveau protocole de conciliation en date du 5 juin 2013.
- Engagement de CS SA à ce que le nantissement de compte de titres financiers portant sur 51% des actions de CS SI constitué le 28 juin 2012 à la garantie des concours consentis par les banques au titre du protocole de conciliation conclu le 27 avril 2012 garantisse également (i) toutes sommes dues par CS SI au titre de la ligne confirmée de nouveaux cautionnements (5 M€) et de nouvelles couvertures de change (3M€) à émettre dans le cadre du nouveau protocole de conciliation du 5 juin 2013 et (ii) toutes sommes dues par CSSA au titre du cautionnement susvisé.  
(Conseil d'administration de CS SA du 29 avril 2013 et de CSSI du 5 juin 2013) – *Convention réglementée - Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI\**,
- Avenant N° 3 en date du 31 Janvier 2014 (prenant effet au 19 septembre 2013) à la Convention d'assistance administrative en date du 30 janvier 2004, à l'Avenant N° 1 en date du 27 juin 2008 et à l'Avenant N° 2 en date du 24 mai 2012 (Conseils d'administration de CS du 31 janvier 2014) - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN,*
- Garantie solidaire de CS COMMUNICATION & SYSTEMES en date du 13 janvier 2014 au profit de la société SCI COMETE, au titre du nouveau bail commercial (plafond de 4,75M€ et durée de 6 ans), sur l'immeuble du Plessis Robinson, consenti par la Société SCI COMETE au profit de la Société CS SYSTEMES D'INFORMATION (Conseil d'administration de CS du 13 décembre 2013) - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN.* Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer en 2013, compte tenu de la date de signature du bail, le 13 Janvier 2014.

Note \* M. Laurent GIOVACHINI : administrateur concerné jusqu'au 19 septembre 2013, date de sa démission de ses fonctions d'administrateur de CS et de CSSI.

## **M. Yazid SABEG**

### **I – Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2013 :**

- Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Yazid SABEG, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 12 juillet 2005 (Conseil d'administration de CS du 12 juillet 2005) – *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Yazid SABEG.*
- Avenant à la Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Yazid SABEG, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 15 mai 2008 – (*Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Yazid SABEG*).

### **II- Convention conclue au cours de l'exercice 2013 :**

- Néant.

## **M. Eric BLANC-GARIN**

### **I – Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2013 :**

- Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Eric BLANC-GARIN, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 12 juillet 2005 (Conseil d'administration de CS du 12 juillet 2005) – *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Eric BLANC-GARIN.*
- Avenant à la Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Eric BLANC-GARIN, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 28 avril 2008) – *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Eric BLANC-GARIN.*

### **II – Convention conclue au cours de l'exercice 2013 :**

- Néant.

## **M. Gilles MARCHIAT**

### **I – Convention poursuivie au cours de l'exercice 2013 :**

- Prise en charge des frais liés à des missions spécifiques à l'étranger (Conseil d'administration de CS du 30 septembre 1996) - *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Gilles MARCHIAT,*

### **II – Convention conclue au cours de l'exercice 2013 :**

- Néant.